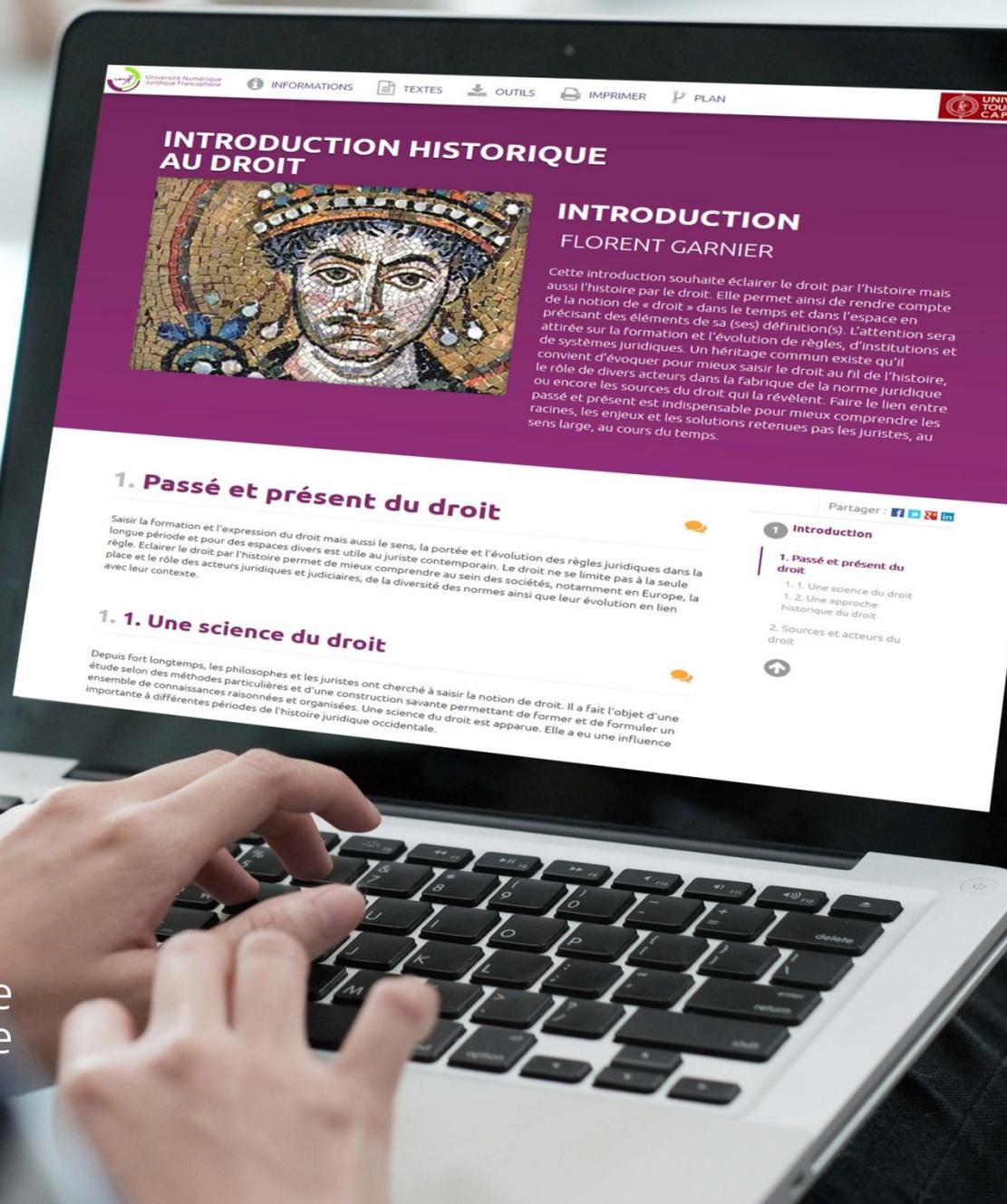


# COURS EN LIGNE

## Droit et science politique



Université Numérique  
Juridique Francophone



# Réviser, approfondir

L'UNJF propose :

- près de 120 cours en droit et science politique couvrant les programmes de Licence et de Master 1 élaborés, conçus et tenus à jour par des enseignants disposant d'une expertise reconnue ;
- des guides de méthode et des cours sur les techniques de communication et l'insertion professionnelle ;
- des contenus multimédia (schémas, animations, vidéos, etc.) et des exercices interactifs auto-corrigés (cas pratiques, commentaires de textes, dissertation, etc.) ;
- une gazette d'actualités juridiques pour actualiser ses connaissances.



# Suivre un cours

 **Introduction historique au droit**

**Auteurs :**  
Marie Bassano et Florent Garnier, Université Toulouse 1 - Capitole

-  Fiche de présentation du cours
-  Plan détaillé du cours
-  Méthodologie au commentaire de textes historiques
-  Bibliographie générale et sitographie générale
-  Liste des sigles et acronymes

**1 INTRODUCTION**

-  Leçon
-  Commentaire : analyse guidée d'un texte

**2 ROME : LE PEUPLE DU DROIT**

-  Leçon
-  Commentaire : analyse guidée d'un texte

Chaque cours :

- débute par une fiche de synthèse donnant les principales informations,
- est accompagné de compléments pédagogiques d'ensemble (plan détaillé, bibliographie générale, glossaire, fiches de méthodes... ) et de fils d'actualités thématiques.
- se décompose en une dizaine de leçons.



# Etudier une leçon

- Chaque leçon contient des informations pratiques (vidéos de l'auteur et de professionnels, présentation du contenu).
- Les termes techniques, les sigles et acronymes sont recensés et définis.
- Des passages sont distingués à l'écran par leur mise en forme (Titres, Définitions, Développements complémentaires, Exemples, Textes de références...).
- Il est possible d'annoter le cours : les commentaires sont enregistrés sur la session de l'utilisateur.
- Le plan apparaît toujours sur le côté de l'écran en lien cliquable.

Université Numérique Juridique Française

INFORMATIONS TEXTES OUTILS IMPRIMER PLAN

## INTRODUCTION HISTORIQUE AU DROIT

### INTRODUCTION

FLORENT GARNIER

Cette introduction souhaite éclairer le droit par l'histoire mais aussi l'histoire par le droit. Elle permet ainsi de rendre compte de la notion de « droit » dans le temps et dans l'espace en précisant des éléments de sa (ses) définition(s). L'attention sera attirée sur la formation et l'évolution de règles, d'institutions et de systèmes juridiques. Un héritage commun existe qu'il convient d'évoquer pour mieux saisir le droit au fil de l'histoire, le rôle de divers acteurs dans la fabrication de la norme juridique ou encore les sources du droit qui la révèlent. Faire le lien entre passé et présent est indispensable pour mieux comprendre les racines, les enjeux et les solutions retenues pas les juristes, au sens large, au cours du temps.

Partager :

### 1. Passé et présent du droit

Saisir la formation et l'expression du droit mais aussi le sens, la portée et l'évolution des règles juridiques dans la longue période et pour des espaces divers est utile au juriste contemporain. Le droit ne se limite pas à la seule règle. Eclairer le droit par l'histoire permet de mieux comprendre au sein des sociétés, notamment en Europe, la place et le rôle des acteurs juridiques et judiciaires, de la diversité des normes ainsi que leur évolution en lien avec leur contexte.

#### 1. 1. Une science du droit

Depuis fort longtemps, les philosophes et les juristes ont cherché à saisir la notion de droit. Il a fait l'objet d'une étude selon des méthodes particulières et d'une construction savante permettant de former et de formuler un ensemble de connaissances raisonnées et organisées. Une science du droit est apparue. Elle a eu une influence importante à différentes périodes de l'histoire juridique occidentale.

Tenter de définir le droit relève encore aujourd'hui quelque peu de la gageure. Il n'existe pas de **définition** unique du droit.

Pour Jean Carbonnier « il y a plus d'une définition dans la maison du droit » (*Sociologie juridique*, Paris, PUF, 1994, p. 318).

**Tx.**

Au début du XX<sup>e</sup> siècle, le juriste Ullmann dans son ouvrage *La définition du droit* avait relevé une quinzaine de définitions. D'ordinaire, les étudiants en droit connaissent deux des principales acceptions du droit qui se complètent (*Lexique des termes juridiques*) :

- le droit objectif défini comme l'« ensemble des règles régissant la vie en société et sanctionnées par la puissance publique »,
- le droit subjectif défini comme la « prérogative attribuée à un individu dans son intérêt lui permettant de jouir d'une chose, d'une valeur ou d'exiger d'autrui une prestation ».

**Df.**



# S'auto-évaluer

Dans chaque leçon, sont proposés des cas pratiques interactifs et des exercices corrigés et commentés qui permettent de s'auto-évaluer et de vérifier sa compréhension des notions.

## Exemple : Fiche d'arrêt

Énoncé : Réalisez la fiche de l'arrêt qui vous est proposé. Pour consulter la correction, cliquez sur les différentes étapes de la partie de droite (Faits, Procédure, Solution de la Cour d'Appel, Motifs de la C.

### Cass. com. 15 mai 1985

Sur le premier moyen dirigé contre l'arrêt n° 3 du 29 mars 1984 de la cour d'appel de Paris : vu l'article 909 du nouveau code de procédure civile, ensemble l'article 30 du traité instituant le communisme économique européen, attendu que la société Desormin, distributeur au détail de carburants, a assigné en référé la société Divina exploitant un "centre Lacens" pour qu'il lui soit interdit, sous astreinte, de vendre des carburants à des prix non conformes aux textes réglementaires en vigueur ;

Attendu que pour accueillir cette demande, après avoir énoncé qu'il est manifeste qu'une règle de droit communautaire directement applicable et impérative n'existe pas en la cause, la cour d'appel reçoit un trouble manifestement illicite qui résulte de la méconnaissance de la législation française sur les prix minima de vente au détail des carburants et énonce que cette violation cause un préjudice commercial à un concurrent ;

attendu que par un arrêt du 29 janvier 1985, applicable à des situations antérieures, le *Conseil de Justice des Communautés européennes* a dit que l'article 30 du traité instituant le communisme économique européen s'oppose à une réglementation nationale prévoyant la fixation par les autorités nationales d'un prix minimum pour la vente au détail des carburants lorsque ce prix est déterminé à partir des seuls "prix de reprise" des raffineries nationales et que ces prix de reprise sont les au prix plafond calculé sur la base des seuls prix de revient des raffineries nationales dans l'hypothèse où les cours européens de carburants s'écartent de plus de 8 % de ces derniers ;

vu elle avait antérieurement définie l'applicabilité directe de cet article ;

qu'il s'ensuit que la réglementation française sur les prix de vente au détail des carburants était inapplicable, en raison de la primauté du droit communautaire, comme constituant une mesure d'effet équivalent à des restrictions quantitatives aux importations en provenance d'autres États membres de la communauté ;

Attendu qu'en se prononçant ainsi qu'elle l'a fait, la cour d'appel a violé les textes susvisés ;

Attendu que la cassation n'implique pas qu'il soit à nouveau statué ;

Par ces motifs : casse sans renvoi l'arrêt n° 3 de la Cour d'appel de Paris de la 14ème chambre, section 6, du 29 mars 1984 ; dit n'y avoir lieu à statuer sur le pourvoi formé contre l'arrêt n° 2 de la cour d'appel de Paris de la 14ème chambre section 6 du 29 mars 1984 ;

### Fiche d'arrêt

Faits

Procédure

Solution de la Cour d'Appel

Motifs de la Cour de Cassation

Plusieurs questions de droit sont traitées de



1) Quelle est la nature juridique de l'acte né de l'échange de lettres entre la commune de Challes-les-bains et l'ASSEC ?

ÉNONCÉ

Réponse 1 : il s'agit d'une convention à portée réglementaire.



Réponse 2 : il s'agit d'un contrat.



Réponse 3 : il s'agit d'un contrat d'adhésion.



Réponse 4 : il s'agit d'un contrat synallagmatique.



VALIDER



# Se connecter

En tant qu'étudiants d'un établissement membre de l'UNJF, vous pouvez accéder gratuitement à tous les cours en ligne diffusés sur la plateforme en vous connectant avec vos identifiants universitaires sur votre ENT (Environnement Numérique de Travail) ou directement sur :

**<https://cours.unjf.fr>**

Pour toute question, n'hésitez pas à entrer en contact avec le correspondant UNJF de votre établissement.